

**COPAGEN**  
Coordination Régionale  
s/c INADES-Formation

**COPAGEN-Guinée**  
s/c ACORD-Guinée  
BP : 1653 Dixin, Conakry  
Tél. +224 62 30 17 18  
E-mail : mackybahgui@yahoo.fr

**RECHERCHE PARTICIPATIVE SUR LES ACQUISITIONS  
MASSIVES DES TERRES AGRICOLES EN AFRIQUE DE  
L'OUEST ET LEURS IMPACTS SUR L'AGRICULTURE  
FAMILIALE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE :  
*CAS DE LA REPUBLIQUE DE LA GUINEE***

**Rapport N°1 : Etude exploratoire dans deux (2) régions naturelles  
Version provisoire**



Photos illustrant le siège de la société de culture du Jatropha en Haute Guinée (Kankan)

Équipe des co-chercheurs de la COPAGEN-Guinée :  
**Macky BAH (ACORD-Guinée)**  
**Mme Aïssata YATARA (CNOF-Guinée).**  
**Mamadou Maladho DIALLO (AJUPE-Guinée)**

Suivi par :  
**Mamadou GOÏTA**  
Chercheur Principal

*Conakry, Janvier 2013*

## TABLE DES MATIERES

SIGLES UTILISES .....	3
SIGLES UTILISES .....	3
0- RESUME TECHNIQUE .....	4
I- INTRODUCTION .....	10
I.1- Le contexte national des acquisitions des terres en Guinée.....	10
I.2- Les activités de terrain et les acteurs des acquisitions.....	10
I.3- Les cas recensés et l'ampleur du phénomène.....	11
II- LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE .....	12
III- RESULTATS DE LA RECHERCHE EXPLORATOIRE.....	14
III.1. Présentation des zones d'étude.....	14
III.2. Les Données de l'étude et l'ampleur du phénomène .....	16
III.2.1. Tableaux des données.....	16
III.2.2. L'ampleur du phénomène.....	20
III.3. Analyse des principaux acteurs .....	22
III.4. les modes d'acquisition .....	25
III.5. Les justifications des acquisitions .....	26
III.5.1. Les motivations .....	26
III.5.2. Les perceptions des acteurs .....	27
III.6. Les difficultés rencontrées .....	29
ANNEXES .....	31

## **SIGLES UTILISES**

<b>ACORD</b>	: Agence de Coopération et de Recherches pour le Développement
<b>AJUPE</b>	: Association des Jeunes Universitaires pour la Protection de l'Environnement.
<b>ALUFER</b>	: Aluminium et Fer (Entreprise privée)
<b>CNOP-Guinée</b>	: Conseil National des Organisations Paysannes de la Guinée
<b>COPAGEN</b>	: Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique africain
<b>CPI</b>	: Chinese Private Investment (Entreprise privée chinoise)
<b>IRPAD</b>	: Institut de Recherche et de Promotion des Alternatives en Développement
<b>JODHA</b>	: (Entreprise privée Indienne)

## **0- RESUME TECHNIQUE**

Le présent rapport fait suite à la phase exploratoire de la recherche participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales, précisément dans deux régions naturelles de la République de Guinée (Haute Guinée et Basse Guinée), organisée d'Août à Novembre 2012.

La méthodologie liée aux objectifs de la recherche, a permis d'obtenir des résultats probants.

### **Les Objectifs de la recherche**

Cette étude vise à contribuer à une meilleure compréhension de l'ampleur des acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest, ainsi que de son impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existences des populations locales.

L'objectif global de l'étude exploratoire est de faire un inventaire des acquisitions massives des terres. Et de façon spécifique, l'étude exploratoire vise à :

- Identifier et caractériser les zones de terres convoitées, (la répartition de l'occupation locale des terres et de son utilisation, les systèmes de production locale et la productivité agricole locale, l'organisation de la gestion des ressources naturelles, la demande et l'offre de la main-d'œuvre agricole, les revenus agricoles et la sécurité alimentaire, etc.) ;
- les superficies cédées ;
- Identifier et catégoriser les acteurs impliqués (les propriétaires initiaux, les acquéreurs, les intermédiaires, les responsables administratifs, etc.) ; les instruments et mécanismes utilisés dans les transactions de cession ;
- Identifier et catégoriser les motivations des acteurs impliqués propriétaires initiaux à céder leurs terres ;
- Recueillir les appréciations et perceptions des acteurs impliqués ;
- Analyser les différents documents et textes régissant le foncier au regard du phénomène d'acquisition massive des terres.

Comme but, Il s'est agi de faire l'inventaire des acquisitions massives de terres dans les différentes zones d'étude. L'inventaire a concerné les points suivants :

- la répartition localisée des terres et leur utilisation ;
- la description des régimes fonciers ;
- les différents modes d'accès à la terre, les mécanismes d'acquisition, appropriation /expropriation des terres ;
- les acteurs en présence, leurs stratégies et leurs opinions / perception du phénomène ;
- actions menées et propositions pour l'avenir ;
- les systèmes de production locale et la productivité agricole locale, l'organisation de la gestion des ressources naturelles ;
- les conflits fonciers latents ou potentiels ;
- la demande et l'offre de la main-d'œuvre agricole ;
- les revenus agricoles et la sécurité alimentaire.

## **La Méthodologie**

La méthodologie appliquée pour produire le rapport exploratoire de la Guinée est la même utilisée dans les 9 autres pays. Cependant, elle a fait l'objet d'une appropriation pour répondre aux réalités liées au pays

L'approche méthodologique se résume en trois phases. Une phase préparatoire, ensuite une phase exploratoire proprement dite au cours de laquelle il y a eu le recensement préliminaire l'approfondissement de l'enquête et enfin une phase de consolidation des rapports.

La phase préparatoire a consisté au lancement de la recherche à travers un atelier et la constitution de l'équipe de recherche. Le recensement préliminaire a consisté à sillonner les différentes zones d'étude, afin de recenser de manière globale, les différents cas d'acquisitions massives des terres qui pourraient être étudiés au cours de l'approfondissement, seconde phase de l'étude. La consolidation des rapports a mis un point d'honneur à cette première phase de l'étude.

Les critères de l'étude tiennent en trois points : les critères temporel, spatial et le retentissement du cas. Le critère temporel prend en compte les cas d'acquisition faits à partir de 2000 à 2012. Ce qui exclut de l'étude, toutes les acquisitions des terres faites avant l'année 2000. Le critère spatial prend en compte les acquisitions une certaine superficie d'un minimum de 3 à 50 hectares en fonction des zones. Le retentissement du cas dans le milieu s'entend de l'impact du ou des cas dans la zone. Il peut s'agir de l'acquisition d'un cas dans une zone où les espaces cultivés sont très moyens pour plusieurs raisons et ledit cas provoque des réactions plus ou moins virulentes au sein de la population locale.

## **Les zones de recensement**

L'étude a concerné les deux grandes régions naturelles du pays qui sont :

- **La Basse Guinée ou Guinée maritime :**

La Basse Guinée ou Guinée maritime désigne la zone côtière, située à l'Ouest du Fouta-Djalou. C'est une région de basses plaines dont les Préfectures couvertes par l'étude, sont celles de Kindia et de Boffa.

- **La Haute Guinée :**

La Haute-Guinée désigne la partie de la Guinée située à l'Est du Fouta-Djalou. C'est une région de hautes plaines, avec une végétation de savane arborée. Elle est dominée par les Préfectures de Dabola et de Kankan.

## **Les principaux acteurs des acquisitions**

Des données collectées sur le terrain, il ressort que quelle que soit la zone concernée on retrouve trois grands types d'acteurs. Les acheteurs ou acquéreurs, les propriétaires terriens d'origine et/ou les vendeurs et les intermédiaires. Ces acteurs impliqués sont tout autant variés. Les acteurs nationaux : il s'agit de personnes physiques et propriétaires terriens, chefs coutumiers, et l'Etat. Les acteurs internationaux, quant à eux sont d'origines diverses essentiellement des pays développés (américains, européens et asiatiques) cherchant à investir des terres arables à des fins agricoles (riziculture, palmier à huile, jatropha) et extractives de minerais.

On a pu constater que les acheteurs ou acquéreurs sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales de droit privé ou de droit public.

Les vendeurs sont des personnes physiques (chefs coutumiers) et les collectivités publiques.

Les intermédiaires sont tantôt des personnes physiques (épouse de diplomate, chefs coutumiers, élus locaux, Conseil de famille, démarcheurs rémunérés) tantôt des personnes morales (Etat).

## **Les grandes lignes des résultats et perspectives de l'étude**

La superficie totale des zones cibles s'établit comme suit : la zone de basse Guinée couvre 3379,758 km<sup>2</sup> et la zone de haute Guinée couvre quant à elle 6973 km<sup>2</sup>. La superficie

agricole totale de la basse Guinée est de 5000ha quand la superficie agricole totale de la haute Guinée est de 13.800 ha.

Les terres acquises concernant la basse Guinée s'étendent sur une superficie totale de 20.800ha et celles concernant la haute Guinée s'étendent sur 14.100ha. Au total, **34 900 ha** ont été acquises dans les toutes les zones qui ont fait l'objet d'investigation.

Ces terres acquises (**34900 ha**) représentent **0.3%** des terres agricoles selon la FAO<sup>1</sup> et est estimée à **14 242 000 ha (quatorze millions deux cent quarante-deux d'hectares)**.

### Les acteurs

Acquéreurs	Superficie en hectare	Pourcentage d'acquisition
Nationaux	14700	42.12%
Non nationaux	20200	57.9%
Total acquisition	<b>34900</b>	

### La destination des terres

Destinations	Agro-industrie	Mine
Superficie en hectare	14900	20000
Pourcentage	97.2%	2.8%

### Les modes d'acquisition

Modes d'acquisition	vente	location	Don ou concession
Superficie en hectare	10600	300	24000
Pourcentage	30.4%	0.9%	68.8%

De façon générale, les transactions financières sont rares. Quand elles existent, les montants ne sont pas pour la majorité connus. Les modalités de cession des terres se résument en des de prêts avec durée non déterminée ; prêts à durée déterminée ; de baux emphytéotiques ; de dons et de ventes/achats. Elles sont faites moyennant des noix de colas suivant les procédures coutumières auxquelles les populations restent fortement attachées.

L'analyse des motivations des cessions foncières, pour ce qui concerne la Haute et la Basse Guinée révèle ce qui suit :

Pour les cédants personnes physiques que sont les chefs coutumiers ou les conseils de familles, les raisons évoquées sont soit économiques soit sociopolitiques. Les raisons économiques concernent la pauvreté généralisée des familles qui espèrent obtenir en retour

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=GIN>

des fonds susceptibles de leur permettre un mieux-vivre. Les raisons sociopolitiques sont le fait pour les cédants personnes physiques d'espérer l'implantation d'écoles, d'unités industrielles dans leurs localités. Ce qui pourrait leur permettre de lutter contre l'analphabétisme et le chômage des jeunes. Ils cèdent aussi leurs terres en raison de pressions exercées par les élus politiques, l'Etat et ses démembrements afin de réaliser des infrastructures de base ou des projets sociaux.

Pour les cédants personnes morales, notamment l'Etat, il s'agit par ces cessions de réaliser l'intérêt public.

Les communautés sont prédisposées à céder leurs terres aux différents pourvoyeurs surtout lorsqu'ils se rendent compte que cette mesure peut être bénéfique pour eux (notamment l'emploi des jeunes sans emploi et au chômage, l'appui aux femmes menant des activités génératrices de revenus, la construction d'écoles, de dispensaires et de points d'eaux). Quant aux acquéreurs, c'est surtout la présence des ressources minières à haute valeur marchande qui les intéressent. Les communautés propriétaires des terres vivent dans une pauvreté absolue. Cette situation les rend vulnérables et les prédispose à la cession de leurs terres aux personnes ou institutions postulantes. Cette pratique se réalise souvent par le biais d'intermédiaires locaux ou de personnes donnant l'impression de rendre service. Les acquéreurs passant par les agents de l'administration ou des collectivités proposent la réalisation d'actions bénéfiques pour la Guinée et la population ciblée.

Les sociétés et institutions, une fois qu'elles repèrent la présence des mines en un lieu, multiplient les négociations pour d'éventuelles exploitations. Les communautés deviennent assez vulnérables surtout lorsque les promesses vont dans le sens de la réalisation d'infrastructures sociales de base dans leurs localités.

La pauvreté, la cupidité et les difficultés d'analyser les enjeux de telles transactions, ne permettent pas aux communautés de toujours mesurer le danger de cession de leurs terres à des sociétés ou multinationales.

Avec l'ouverture du pays, les multinationales déferlent tous les jours au sein des communautés soit isolement soit en compagnie d'intermédiaires issus de l'administration ou des élus locaux pour accéder aux terres paysannes. Les vendeurs sont surtout des personnes isolées vivant au sein d'une communauté, des personnes alliées (issues d'une même grande famille), les élus locaux et l'Etat.

Les acheteurs sont soit des personnes physiques, les collectivités ou les élus locaux qui vendent leurs terres à des personnes physiques et à des multinationales, cette pratique est pour le moment assez rare dans ces localités.



Le présent rapport s'articule autour de deux (2) grands points, la méthodologie utilisée et les résultats obtenus après enquête de terrain.

## **I- INTRODUCTION**

L'analyse de la question des acquisitions des terres en Guinée, requiert la mise en lumière du contexte national, les activités conduites sur le terrain, les cas recensés et les acteurs pleinement impliqués afin de faire une appréciation rapide de l'ampleur du phénomène dans la zone.

### **I.1- Le contexte national des acquisitions des terres en Guinée**

La question foncière de façon générale et la problématique de la cession massive des terres occupent de plus en plus les débats dans des espaces publics. Ce débat commence à se manifester au niveau de différentes publications des journaux qui suivent les travaux réalisés par certains acteurs de la Société Civile Guinéenne notamment le COPAGEN. A titre d'exemple, le journal *Le Lynx* dans ses parutions N°1078, 1079 et 1081 de décembre 2012 publiait une série d'articles et de droits de réponse dont le premier était intitulé « *La Guinée bâillonnée et baillée* ». Ce premier article a fait l'objet de plusieurs échanges au sein des différents acteurs étatiques et de la société civile. Les différentes réactions obtenues suite aux actions menées par la COPAGEN montrent bien toute la nécessité d'accorder une place importante à ce sujet qui préoccupe tant les observateurs du développement agricole du pays. En plus de la situation existante depuis quelques années, le constat majeur qui est fait actuellement est que les régimes récents (militaires) ont favorisé la cession des terres agricoles à différents investisseurs à des fins multiples notamment la production d'agro-carburants, la production minière et la mise en place d'industries de différentes natures comme le ciment et d'autres équipements. C'est dans ce contexte spécial que des activités de recueil de données ont été mises en œuvre.

### **I.2- Les activités de terrain et les acteurs des acquisitions**

C'est dans une telle ambiance d'inquiétude que la COPAGEN a initié cette étude exploratoire afin que les doutes soient levés et/ou à contrario confirmer les rumeurs envahissantes et alarmantes pour la société civile. La période de fin Août à fin Novembre

2012, a permis aux co-chercheurs d'investir les deux grandes régions de la Basse Guinée et de la Haute Guinée. La mission de recueil des données a rencontré deux types d'acteurs, les acteurs directs et les acteurs indirects. Les acteurs directs représentent la catégorie de personnes directement impliquées dans le phénomène d'acquisition des terres. Il s'agit des propriétaires et vendeurs des terres, des acquéreurs et les intermédiaires. Les acteurs indirects sont des personnes ressources ayant facilité le recueil des données.

### **I.3-Les cas recensés et l'ampleur du phénomène**

Les deux grandes régions visitées sont des régions agricoles et pastorales. Les tailles moyennes des espaces agricoles oscillent entre deux (2) et cinq (5) hectares par cultivateur. De nombreux cas ont été recensés et attestent de la réalité du phénomène. Les plus petites superficies acquises tournent autour de trente (30) hectares pendant que la plus grande superficie acquise est au delà de 8000 hectares.

Les recherches se sont effectuées dans les zones de basse Guinée qui couvre 3379,758 km<sup>2</sup> et de la zone de haute Guinée qui couvre quant à elle 6973 km<sup>2</sup>. Les terres acquises concernant la basse Guinée s'étendent sur une superficie totale de **20.800ha** et celles concernant la haute Guinée s'étendent sur **14.100ha**. Au total, **34 900 ha** ont été acquises dans les toutes les zones qui ont fait l'objet d'investigation.

La méthodologie appliquée dans les conditions sus détaillées, a permis d'obtenir des résultats surprenants et parfois consternants.

## II- LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Conformément aux Termes de Références (TDR) élaborés au niveau régional les travaux de collecte des données se sont déroulés entre du mois d’Août à Novembre 2012 à travers plusieurs missions de terrain. Ils visaient à mener des recherches sur les acquisitions massives de terres en Guinée dans deux régions. Il s’agissait de mieux comprendre l’ampleur des acquisitions de terres en Guinée, ainsi que de son impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d’existences des populations locales.

L’étude a touché deux régions naturelles avec cinq préfectures à savoir :

- Basse Guinée : Préfectures de Kindia et Boffa
- Haute Guinée : Préfectures de Dabola et Kankan

La méthodologie appliquée pour produire le rapport exploratoire de la Guinée est la même utilisée dans les 9 autres pays. A quelques détails près, l’étude a été personnalisée pour répondre à la réalité Guinéenne.

Elle peut être résumée en trois grands axes. Le premier axe a consisté en une enquête préparatoire. Le second lui a plutôt permis d’effectuer un recensement préliminaire ainsi qu’une phase d’approfondissement de l’enquête. Le dernier axe a contribué à consolider les différents rapports.

De façon résumée, la méthodologie s’est présentée comme suit :

**Étape 1** : Lancement des travaux de la recherche avec les membres de la COPAGEN-Guinée et des autorités de certains Ministères :

**Étape 2** : Formation des co-chercheurs sur les outils de collecte et d’analyse des données par le chercheur principal :

**Étape 3** : Revue documentaire :

**Étape 4** : Collecte des données sur le terrain :

**Étape 5** : Restitutions locales des données dans les différentes localités de collecte des données

**Étape 6** : Mise en commun des données collectées dans les différentes localités :

**Étape 7** : Élaboration du rapport provisoire 1

**Étape 8** : Partage et consolidation du rapport provisoire 1 avec le chercheur principal

**Étape 9** : Restitution du rapport consolidé aux acteurs ayant participé à l’atelier de lancement de la recherche

**Étape 10** : Finalisation du rapport provisoire à soumettre à la coordination régionale de la COPAGEN :

De façon spécifique, l’étude a consisté tout d’abord pour le chercheur principal à organiser des séances de formation pour les co-chercheurs, suite à la séance de lancement des travaux de la recherche avec les membres de la COPAGEN sur les supports pédagogiques. Ensuite, une réunion préparatoire entre enquêteurs a été organisée en vue d’échanger sur différents éléments. Il s’agissait du choix des régions, les sites à visiter, le déroulement des enquêtes, s’en est suivie une réunion préparatoire entre enquêteurs pour échanger sur le choix des régions, des sites à toucher et le déroulement des enquêtes, l’élaboration et l’échange sur les supports de recherche, la recherche documentaire au niveau des ministères pour avoir une vue d’ensemble sur le phénomène en Guinée, la réalisation des enquêtes à travers des visites de terrain et l’organisation des séances de restitution des résultats de l’étude aux localités concernées.

Un guide semi-directif a par la suite, été utilisé pendant la phase d’approfondissement de l’enquête, pour la conduite des entretiens individuels ainsi que des focus groups. Quatre catégories d’acteurs, ont été ciblées pour la collecte des données: les propriétaires terriens d’origine, les acquéreurs des terres faisant l’objet d’étude, les démarcheurs ou intermédiaires et des tiers (population organisée en groupe constitué: adultes, femme, jeunes et autorités coutumières, politiques et administratives). Enfin, le traitement des données a consisté au dépouillement des informations recueillies à l’aide des logiciels de traitement de données selon la grille de dépouillement réalisé par le chercheur principal.

L’application d’une telle méthodologie a permis d’aboutir à des résultats probants.

### **III- RESULTATS DE LA RECHERCHE EXPLORATOIRE**

Compte tenu des entraves rencontrées au cours de la recherche, entraves dues à la difficulté d'obtention des informations, ce rapport n'est pas une présentation de la situation exhaustive des acquisitions massives des terres agricoles ni dans les deux régions naturelles, ni sur l'ensemble du territoire national. Il est plutôt le recueil des informations obtenues dans certaines localités qui nous semblent plus menacées par le phénomène. Le présent rapport résume ainsi les informations recueillies sur le terrain auprès des producteurs et productrices, des collectivités locales, des représentants de certaines sociétés minières ou de production agricoles, des autorités locales et administratives etc.

Les résultats de la recherche exploratoire sont fonction des zones d'études et des principaux acteurs des acquisitions. Ces résultats ont fait l'objet de commentaires, ce qui a permis de faire ressortir les difficultés pour mieux envisager les perspectives et recommandations.

#### **III.1. Présentation des zones d'étude**

L'étude a touché les deux régions naturelles de la Guinée avec cinq préfectures à savoir :

##### **✓ La Basse Guinée :**

La Basse Guinée est l'une des 4 régions naturelles de la République de GUINEE, située à proximité de la capitale Conakry, à environ 135 Km. Elle est située vers les côtes de l'Océan Atlantique. Elle abrite la Capitale Conakry, les Ports commerciaux, miniers et minéraliers, ainsi que l'essentiel de l'activité économique du pays. Sa superficie est de 36200 Km<sup>2</sup> soit 15% de la surface totale du pays vers l'Ouest. Elle est constituée des marécages, de légères collines, des vallées et de terres très fertiles pour l'agriculture. Sa pluviométrie est dense et variable. En Basse Guinée, les meilleures terres sont sous-exploitées en raison d'une mauvaise gestion hydrologique et de la divagation des animaux surtout pendant la transhumance. Peu de bas-fonds sont aménagés et les rares bas-fonds équipés d'un système de drainage et d'irrigation sont soit surexploités (deux cultures par an sans bonne rotation ni apport de matières organiques donc avec une rapide perte de fertilité et de productivité), soit sous-exploitées. La principale raison de cette faible exploitation est la transhumance. Dès fin

novembre, les troupeaux commencent à errer à la recherche de pâturages et d'un peu de verdure dans les zones plus humides causant des dégâts aux cultures pas encore récoltées et empêchant l'exploitation des bas-fonds en contre-saison. Trois grandes formes d'agriculture sont pratiquées. On trouve l'agriculture dans les marécages, sur les collines et dans les vallées. Les principales cultures vivrières sont le riz (cultivés dans les mangroves, les bas fonds, et le piedmont) le manioc, le palmier à huile, le maïs, l'ananas, les pastèques, la banane et beaucoup d'autres légumes et tubercules...

Les zones objets de l'étude sont les Préfectures de Kindia (Communes rurales de Madina Oula et Bangouya) et Boffa (Communes rurales Tougnifily, Douprou) où vit une grande partie de la population Guinéenne

### ✓ **La Haute Guinée**

La Haute-Guinée désigne la partie de la Guinée située à l'Est du Fouta-Djalou. Elle est la partie du pays qui fait frontière avec le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Sa superficie est de 96 700 km<sup>2</sup>. Elle représente 39% du territoire national. La pluviométrie varie entre 1300 et 1700 mm par an. Cette région est la moins arrosée du Pays, elle connaît un climat chaud et sec en général avec une température variant entre 15 et 38 °C. Sa végétation est constituée de savane arborés et herbeuse. Elle est située au Nord et constituée essentiellement de plaines couvertes de savanes. C'est une région de hautes plaines, avec une végétation de savane arbustive. Son relief est moins accidenté favorable au transport, à la chasse et à l'agriculture. Les principales formes d'agriculture sont l'agriculture sur brûlis et l'agriculture dans les bas fonds. Elle a une économie axée en partie sur l'agriculture et la chasse, l'exploitation forestière et minière (les mines de diamants et d'or de Gbenko, de Kouroussa et de Siguiri), et le commerce local. L'agriculture est essentiellement vivrière et basée sur le riz, le fonio, l'igname, la patate douce, le manioc, le coton (cultures d'exportations).

Les zones objets de l'étude sont les Préfectures de Dabola (Communes rurales N'Dèma, Konendou), de Kouroussa (sanguiyana) et de Kankan (Communes rurales sabadou Baranama).

### III.2. Les Données de l'étude et l'ampleur du phénomène

Les résultats de la collecte des données sont répertoriés dans divers tableaux qui regroupent plusieurs items à savoir, les zones cibles de collecte des données, l'identification des terres acquises par localité, la cartographie des acteurs en présence dans les localités, les motivations, les perceptions des acteurs, les modes d'acquisition et un récapitulatif de toutes les données recueillies. Les données chiffrées permettent de mieux apprécier l'ampleur du phénomène.

#### III.2.1. Tableaux des données

Tableau N° 1 : Données générales

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation Haute –Guinée		
	Madina Oula,	Bangouya	Tougnifily	Douprou	Sabadou baranama	Sanguiyana	N'dema, Konendou
Superficies localité	919,658 km2	1200 Km2	426,1 km <sup>2</sup>	824 km <sup>2</sup>	2605Km2	3218 Km2	1050km2
Superficie agricole	5000 ha	ND			ND	800 ha	5000 ha 8000 ha
Zones agro-écologiques			Plaines, zone de mangrove et de bas-fond.	Plaines, zone de mangrove et de bas-fond.	Plaine rizicole, Coteaux	Plaine rizicole coteaux	Plaine Coteaux basfonds
Nombre de jeunes et femmes	27. 879	69. 860	38.557	24.287	21059	23190	10908
- <i>% jeunes</i>	49.54	48.70	47.93	55.83	48%	48%	50%
- <i>% femmes</i>	50.46	51. 30	52.07	44.17	52%	52%	49%
Cultures pratiquées	Riz, manioc, fonio, arachide, maïs	Riz, manioc, fonio, arachide, maïs	Riz, manioc, fonio, maïs	manioc, fonio, arachide, Riz, maïs	Riz, maïs, Igname, fruitiers (manguiers, anacardiens)	Riz, arachide maïs, Igname, fruitiers (manguiers, anacardiens)	Arachide, riz, fonio, maïs, sorgho.
Taille moyenne (superficie)	2-4 ha		2-4 ha	3-5 ha	2-3 ha	2-2ha 500	3-4ha



des exploitations							
Plan foncier (existence ou non)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Régime foncier en vigueur	Droit coutumier <sup>2</sup>	Droit coutumier	Droit coutumier	Droit coutumier	Droit coutumier	Droit coutumier	Droit coutumier

### Commentaire

La basse Guinée notamment les zones de Douprou, Tounnifily, Bangouya et Madina Oula, recèlent des surfaces importantes de terres cultivables et non encore utilisées pour l'activité agricole. Les conditions édapho climatiques sont favorables à la réalisation d'actions agricoles, pastorales et sylvicoles.

La taille des exploitations varie entre 2 et 5 hectares ; les textes juridiques sont inexistantes et méconnus dans cette zone. Les terres sont régies par les coutumes des localités.

**Tableau N°2 : Identification des terres acquises par localité**

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation haute-Guinée		
	Madina Oula,	Bangouya	Tounnifily	Douprou	Sabadou Baranama	Sanguiyana	Konendou et Ndéma
Superficie et délimitation des terres acquises	200 ha	600 Ha (400 ha+200 ha <sup>3</sup> )	10000 Ha	10000 Ha	4000 Ha	+ de 100 Ha	10000 Ha
Propriété des terres acquises (individuelle ou collectives)	Individuelle	Individuelle	Individuelle	individuelle	Individuelles et collectives	Individuelle	Individuelles et collectives
Mode d'utilisation des terres avant leurs acquisitions	Pâturage, et cultures vivrières et légumières	Pâturage, et cultures du riz et légumières	Cultures vivrières et légumineuses alimentaires	Cultures vivrières et légumineuses alimentaires	Exploitation agricole (riz, maïs, Igame, maïs) ; Terres laissées en jachère.	Riz, maïs, mil, amanioc	Les terres agricoles servaient à la réalisation de cultures diverses et le restent en jachère.
Mode d'utilisation actuelle	Production du riz	Palmier à huile et anacardier	Exploitation minière industrielle(en perspective)	Exploitation minière industrielle (en perspective).	Exploitation agricole et énergétique (agro carburant).	Anacarde.	A présent les terres servent d'une part à pratiquer les cultures et celles non cultivées cédés à d'autres personnes, sociétés et projet pour produire : soja, Jatropha, maïs, arachide

<sup>2</sup> Le droit positif n'intervient qu'en cas de conflits ou d'octroi à des personnes étrangères au milieu.

<sup>3</sup> Deux sociétés détiennent les deux superficies octroyées.

							et...
Année d'acquisition	2011	2010	2011	2011	Entre 2005 et 2008	2006	Entre 2003 et 2010

### Commentaire

La stratégie de délimitation des parcelles est aléatoire, les paysans à vue d'œil se prononcent sur les superficies à céder aux demandeurs potentiels ceci à cause de l'analphabétisme qui les caractérise.

Les terres sont dans la plupart des cas individuelles (propriétaires coutumiers) et/ou collectives (alliances familiales et/ou de gestion avec implication des élus locaux).

Les terres dans la plupart des cas étaient laissées en jachère ou destinées à mener diverses cultures comme le riz, l'arachide, le fonio et les tubercules (manioc, patate) d'une part et pour servir de pâturage sur les lieux non destinés aux actions agricoles d'autre part et l'exploitation artisanale de l'or; Le respect des mœurs amenait les pourvoyeurs de terre à se munir soit de 10 noix de cola traditionnelles ou tenir compte d'une alliance parentale pour bénéficier de terre avec l'explosion démographique entraînant l'amenuisement des terres cultivables, les conflits fonciers deviennent récurrents au sein des communautaires.

**Tableau N°3 : La cartographie des acteurs impliqués dans les transactions**

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation haute-Guinée		
	Madina Oula,	Bangouya	Tougnifily	Douprou	Sabadou Baranama	Sanguiyana	Konendou, Ndéma
<b>Vendeurs /Octroyeurs</b> (personnes physique, collectivité, commune, Etat, société privée)	Coutumiers	Collectivité à travers les coutumiers	Coutumiers	Coutumiers	personnes physiques, collectivités pour intérêt public.	Personnes physiques	Personnes physiques coutumiers à titre individuel ou collectif, quelque fois en accord avec l'état
<b>Acheteurs/acquéreurs</b> (personnes physiques, collectivité, commune, Etat, société privée)	Bah Et Kiffer, JODHA (Inde) <sup>4</sup>	Opérateur économique (El hadj Sékou Fofana.	ALUFER et CPI	ALUFER, CPI	Personnes physiques, les sociétés et projets de développement ou individuels.	Individus	Personnes physiques, les sociétés et projets de développement ou individuels.
Intermédiaires (type, rôle joué)	Epouse d'un diplomate	Chefs coutumiers, élus locaux, état famille	Etat, famille, démarcheurs rémunérés	Etat, chef religieux famille, démarcheurs	personnes physiques, élus locaux, les démarcheurs position hiérarchique familiale, influence économique	Les fils du terroir vivant à Conakry, Ministère de l'agriculture	personnes physiques, les élus locaux, les démarcheurs volontaires en attente de rétribution; position hiérarchique familiale, influence économique.

<sup>4</sup> Cette société a fait une demande de 1000 à 5000 Ha et elle aurait obtenue 300 ha.

**Commentaire**

Avec l'ouverture du pays, les multinationales déferlent tous les jours au sein des communautés soit isolément soit en compagnie d'intermédiaires issus de l'administration ou des élus locaux pour accéder aux terres paysannes.

Les vendeurs sont surtout des personnes isolées vivant au sein d'une communauté, des personnes alliées (issues d'une même grande famille), les élus locaux et l'état.

Les acheteurs sont soit des personnes physiques, les collectivités ou les élus locaux qui vendent leurs terres à des personnes physiques et à des multinationales, cette pratique est pour le moment assez rare dans ces localités.

### III.2.2. L'ampleur du phénomène

L'étude en Guinée a révélé une ampleur importante du phénomène. Au total, **34 900 ha** ont été acquis dans toutes les zones qui ont fait l'objet d'investigation, soit 20.800ha en basse Guinée et 14.100ha en haute Guinée. La zone de basse Guinée couvre **3379,758 km<sup>2</sup>** dont une superficie agricole totale de **5000ha** et la zone de haute Guinée couvre quant à elle **6973 km<sup>2</sup>** dont une superficie agricole totale de **13.800 ha**.

Cette répartition montre le niveau de menace lié au phénomène dans la zone d'étude et doit interpeller plus d'un, pour des actions d'envergure à l'effet de susciter une réactivité à hauteur du danger.

Les zones étudiées et celles non étudiées recèlent des surfaces importantes de terres cultivables et non encore utilisées pour l'activité agricole. Les conditions édapho climatiques sont favorables à la réalisation d'actions agricoles, pastorales et sylvicoles pouvant assurer la sécurité alimentaire de la Guinée et par-delà, de la sous-région.

Les terres sont régies par les coutumes des localités. L'inexistence et la méconnaissance des textes juridiques forment le terreau fertile à l'explosion du phénomène des acquisitions des terres. A cela, il faut ajouter la stratégie aléatoire de délimitation des parcelles. Les paysans à vue d'œil se prononcent sur les superficies à céder aux demandeurs potentiels ceci à cause de l'analphabétisme qui les caractérisent.

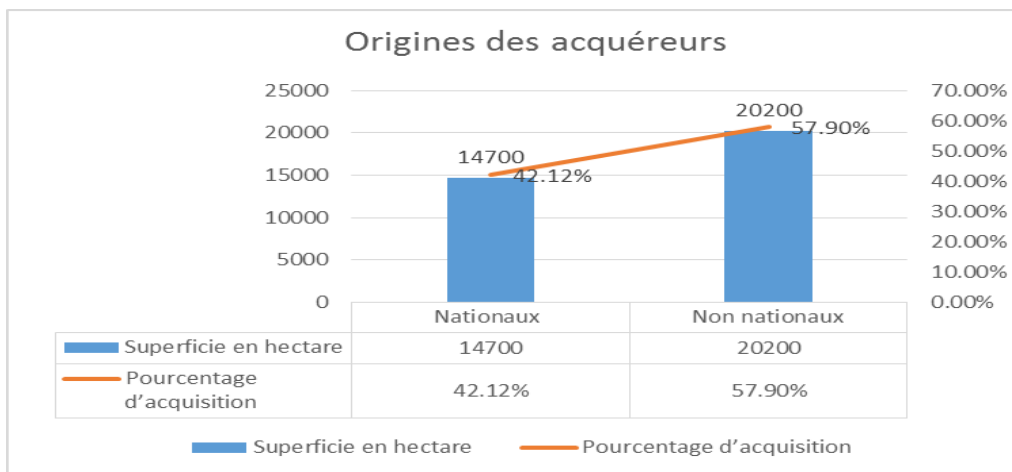
Les terres sont dans la plupart des cas individuelles (propriétaires coutumiers) et/ou collectives (alliances familiales et/ou de gestion avec implication des élus locaux).

Les terres dans la plupart des cas étaient laissées en jachère ou destinés à mener diverses cultures comme le riz, l'arachide, le fonio et les tubercules (manioc, patate) d'une part et pour servir de pâturage sur les lieux non destinés aux actions agricoles d'autre part et l'exploitation artisanale de l'or. Le principe de cession est lié au respect des us et coutumes autorisent la transaction contre soit de 10 noix de colas traditionnelles ou tenir compte d'une alliance parentale pour bénéficier de terre. Avec l'explosion démographique entraînant l'amenuisement des terres cultivables, les conflits fonciers deviennent récurrents au sein des communautaires.

#### Les acteurs

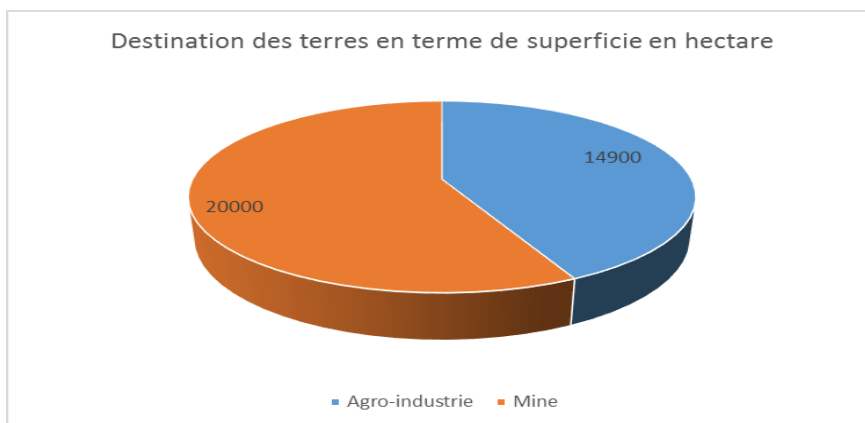
Les acteurs respectent la trilogie vendeurs acquéreurs et intermédiaires. Les vendeurs en Guinée Bissau sont l'Etat et les populations locales. Les intermédiaires quant à elles recouvrent toutes les tranches de la population y compris l'Etat. Les acquéreurs identifiés se présentent comme suite.

Acquéreurs	Superficie en hectare	Pourcentage d'acquisition
Nationaux	14700	42.12%
Non nationaux	20200	57.9%
Total acquisition	<b>34900</b>	



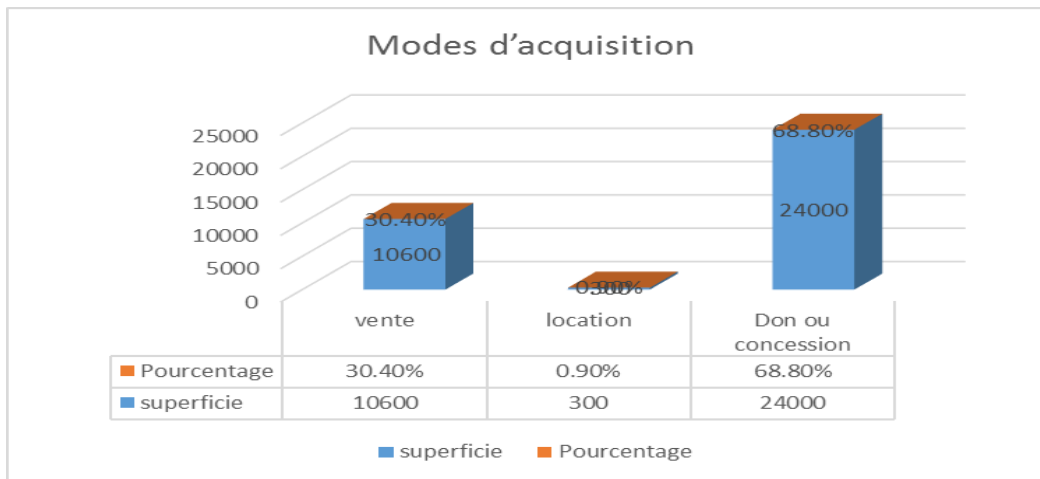
### La destination des terres

Destinations	Agro-industrie	Mine
Superficie en hectare	14900	20000
Pourcentage	97.2%	2.8%



### Les modes d'acquisition

Modes d'acquisition	vente	location	Don ou concession
Superficie en hectare	10600	300	24000
Pourcentage	30.4%	0.9%	68.8%



### III.3. Analyse des principaux acteurs

Le phénomène d'acquisition des terres est animé par un triptyque composé naturellement deux grands acteurs les propriétaires terriens qui sont généralement les vendeurs et les acquéreurs. Ces deux acteurs sont mis en contact par des intermédiaires qui facilitent les transactions.

#### A. les propriétaires terriens d'origine

Les propriétaires terriens d'origine sont les détenteurs naturels des espaces et terres, objet d'acquisitions. Ils représentent la catégorie de personnes ayant le droit de propriété des terres qu'ils détiennent. Cette catégorie est constituée de personnes physiques et des personnes morales de droit privé et de droit public (collectivités familiales, Etat, collectivités décentralisées...)

Une personne physique est, au sens du droit, une personne humaine à laquelle on a attribué la jouissance de droits. Cette catégorie de personne, reste un acteur clé dans le phénomène des acquisitions des terres. Les résultats de l'enquête le démontrent largement. Une personne morale est quant à elle, une entité juridique abstraite, généralement un groupement, dotée de la personnalité juridique, à l'instar d'une personne physique (un être humain). On parle souvent de société, d'entreprise, de l'Etat et ses démembrements.

Ces terres elles-mêmes sont héritées de générations en générations, par lignage. En réalité ces terres sont dites sacrées comme partout ailleurs en Afrique. Le droit de propriété est lié au principe du premier occupant avant l'établissement définitif des peuples. Cela a pour conséquences de faire jaillir des problèmes liés à la délimitation qui dans certains cas, amène les propriétaires d'origine à céder leurs terres. La stratégie de délimitation des parcelles reste

aléatoire. Elle ne repose pas sur un procédé scientifique mais plutôt coutumier qui consiste pour les paysans à vue d'œil à se prononcer sur les superficies à céder aux demandeurs potentiels, ceci à cause de l'analphabétisme qui les caractérise. Les terres sont dans la plupart des cas propriétés individuelles (propriétaires coutumiers) et/ou collectives (alliances familiales et/ou de gestion avec implication des élus locaux.

Les terres dans la plupart des cas sont laissés en jachère ou destinés à mener diverses cultures comme le riz, l'arachide, le fonio et les tubercules (manioc, patate) d'une part et pour servir de pâturage sur les lieux non destinés aux actions agricoles d'autre part et l'exploitation artisanale de l'or. Le respect des mœurs autorise les pourvoyeurs de terre à se munir soit de 10 noix de colas traditionnelles ou tenir compte d'une alliance parentale pour bénéficier de la terre.

Avec l'explosion démographique entraînant l'amenuisement des terres arables, les conflits fonciers deviennent récurrents au sein des communautés.

## **B. Les acquéreurs des terres**

Deux types acquéreurs des terres faisant l'objet d'étude sont à identifier. Les personnes physiques (autochtones, allochtones et allogènes), les personnes morales (nationales et internationales).

Ces acquéreurs sont pour l'essentiel, des personnes mues par l'idée d'investissement rapportant de grands dividendes. Et ils profitent des conditions vies très difficiles des propriétaires pour arriver à leurs fins.

Les communautés propriétaires des terres vivent dans une précarité souvent indescriptible. Cette situation les rend vulnérables face à la cession de leurs terres aux personnes ou institutions postulantes. Cette pratique se réalise souvent par le biais d'intermédiaires locaux ou de personnes donnant l'impression de rendre service. Les acquéreurs passant par les agents de l'administration ou des collectivités proposent la réalisation d'actions bénéfiques pour la Guinée et la population ciblée.

Les sociétés et institutions une fois qu'elles repèrent la présence des mines en un lieu, multiplient les négociations pour d'éventuelles exploitations. Les communautés deviennent assez vulnérables surtout lorsque les promesses vont dans le sens de la réalisation d'infrastructures sociales de base dans leurs localités.

## **C. Les intermédiaires**

Les démarcheurs ou intermédiaires sont des tiers ayant servi à la conclusion du contrat. Cette intermédiation est faite souvent dans des conditions peu normales. Ces tiers qui sont nécessaires à la conclusion des contrats usent parfois de leurs positions stratégiques ou de leurs influences dans la communauté pour convaincre les propriétaires de céder leurs terres quand bien même ceux-ci montrent leurs oppositions. Ces intermédiaires sont pour la plupart des fils de la région, ou des personnes ayant grandi dans la zone ou encore des personnes ayant investi dans la région. Ces intermédiaires sont constitués en grande partie de personnes physiques. Sporadiquement, viennent en appoint les collectivités locales de cette phase très importante dans ces types de contrats.



### III.4. les modes d'acquisition

Tableau N°4 : les modes d'acquisition des terres

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation haute – Guinée		
	Madina Oula,	Bangouya	Tougnifily	Douprou	Sabadou Baranama	Sanguiyana	Konendou et N'dema
Modalité (bail, achat, cession, don, troc, cogestion, occupation illicite)	Prêts	Cession, Achat	Cession (héritage) et dons	Cession (héritage) et dons	la cession gratuite qui est le fait du doyen de la communauté de terres au profit des familles, qui en deviennent définitivement propriétaires, moyennant (10) noix de cola;  la cession temporaire à des demandeurs qui rétribuent une partie de la récolte selon des modalités.	Prêts, cessions temporaires	Par achat et/ou bail avec certains projets et sociétés
Montant	NP <sup>5</sup> Noix de cola	NP Noix de cola	NP, Noix de cola	NP, Noix de cola	NP Noix de cola	NP Noix de cola	NP Noix de cola
Cout location	ND	ND	ND	ND	Variable selon les localités et les années	ND	Les transactions se font selon le consentement du cédant et à un prix selon son humeur <sup>6</sup>  Non statique, il évolue en fonction du taux d'inflation;
Régimes fonciers (coutumiers, modernes, etc.)	Coutumiers	Coutumier	Coutumier (héritage)	Coutumier (héritage)	Règles coutumières		Règles coutumières

Au niveau des localités visitées, la cession des terres suit un circuit d'héritage et dons en fonction des alliances. Jusque là, les citoyens tiennent au respect des règles coutumières, les transactions financières (officiellement) sont rares dans les différentes localités.

<sup>5</sup> Non précisé : Les montants des transactions ne sont pas connus là où ils existent. Cependant dans la plupart des cas, la cérémonie traditionnelle de remise de colas est pratiquée pour accéder aux ressources foncières.

<sup>6</sup> Il est difficile de donner des chiffres à cause du fait qu'il n'y a pas de pratiques courantes en terme de coût de location annuelle ou d'achat de l'ha.

### III.5. Les justifications des acquisitions

Plusieurs modes d'acquisition ont été explorés, ce qui emporte une variété de perception du phénomène par les différents acteurs.

#### III.5.1. Les motivations

**Tableau N°5 : Motivation des acteurs par rapport à la cession des terres par localité**

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation haute-Guinée		
	Madina-Oula,	Bangouya	Tougnifily	Douprou	Sabadou Baranama	Sanguiyana	Konendou et N'dèma
Raison de cession des terres	Précarité des moyens de subsistance (pauvreté)	Pauvreté Éloignement des lieux de production	Plus large utilisation des ressources foncières. Investissement extérieur dans le foncier. Création d'emploi pour les jeunes des localités.	Plus large utilisation des ressources foncières. Investissement extérieur dans le foncier. Création d'emploi pour les jeunes des localités.	Pauvreté des ménages, Les intérêts communautaires (accès à des ressources externes, aux infrastructures de base, aux emplois ...) Intérêt public par l'état.	Pauvreté des ménages, Les intérêts communautaires (accès à des ressources externes, aux infrastructures de base, aux emplois ...) Intérêt public par l'état.	cession des terres non utilisées (non fertiles), les alliances familiales, la pauvreté des ménages, les intérêts communautaires, la pression des élus locaux pour la réalisation d'une infrastructure collective ou un champ collectif, à l'administration pour des intérêts publics
Motivation des acquéreurs	Accéder aux ressources nécessaires pour la production (agricole).	Accéder aux ressources foncières pour la production en	Accéder aux ressources nécessaires pour la production (minière,	Accéder aux ressources nécessaires pour la production (minière,	la réalisation de projets d'agro-business (culture de soja, d'arachide, de	la réalisation de projets d'agro-business (culture anacarde et de	Ambition d'accéder aux terres agricoles par négociation aux fins d'apporter des appuis « substantiels » aux

	Réduire les couts de transaction.	vue d'augmenter leurs revenus.	industrielle). Réduire les couts de transaction	industrielle..). Réduire les couts de transaction	jatropha (agro-carburant) pour des fins d'exportation vers différents pays. La convoitise des terres	jatropha (agro-carburant) pour des fins d'exportation vers différents pays. La convoitise des terres	communautés
--	-----------------------------------	--------------------------------	---	---	--	--	-------------

Les communautés sont prédisposées à céder leurs aux différents pourvoyeurs surtout lorsqu'ils se rendent comptent que cette mesure peut être bénéfique pour elles (notamment l'emploi des jeunes en chômage, l'appui aux femmes menant des activités génératrices de revenus, la construction d'écoles, de dispensaires et de points d'eaux). Quant aux acquéreurs c'est surtout la présence des ressources minières à haute valeur marchande qui les intéressent.

### III.5.2. Les perceptions des acteurs

Tableau N°6 : Perception des acteurs par rapport à la cession des terres

Désignation	Zone d'investigation Basse-Guinée				Zone d'investigation Basse-Guinée		
	Madina- Oula,	Bangouya	Tougnifily	Douprou	Sabadou Baranama	Sanguiyana	Konendou et N'dèma
La perception des vendeurs/octroyeurs	Système gagnant-gagnant évoqué par les investisseurs	Faible assistance de l'état Opportunité d'accès aux ressources nécessaires	Opérer une mutation au sein de leurs localités	Opérer une mutation au sein de leurs localités	Pauvreté Nécessité familiale	Besoins familiaux Commercialisation des récoltes auprès des Indiens	précarité dans laquelle ils vivent et la réalisation d'ambitions diverses.
Les acquéreurs	Besoin d'avoir des espaces de production pour la sécurité alimentaire	Accès aux surfaces cultivables ; accroissement des revenus	Meilleure valorisation des ressources naturelles (foncier, mines)	Meilleure valorisation des ressources naturelles (foncier, mines)	Accès à des opportunités de ressources	Accès à des opportunités.	Réalisation d'activités diverses
Les intermédiaires	Soucis d'assister les communautés locales pour avoir des partenaires qui investissent pour le	Assistance aux communautés	Améliorer le statut de leurs localités.	Améliorer le statut de leurs localités.	Développement du partenariat et appui aux communautés	Intérêt personnel	Intérêt communautaire Et besoins personnels

	développement des localités						
Les communautés locales	Tout appui extérieur peut aider au développement des localités. Amélioration des conditions de vie	Manque de vision prospective	Aspiration au mieux-être	Aspiration au mieux-être	Problème d'accès à l'information Pauvreté des ménages Méconnaissance des lois foncières	Pauvreté des ménages	l'influence des leaders de la communauté et la réticence d'une autre partie de la communauté

Les communautés propriétaires des terres vivent dans une pauvreté absolue. Cette situation les rend vulnérables face à la cession de leurs terres aux personnes ou institutions postulantes. Cette pratique se réalise souvent par le biais d'intermédiaires locaux ou de personnes donnant l'impression de rendre service. Les acquéreurs passant par les agents de l'administration ou des collectivités proposent la réalisation d'actions bénéfiques pour la Guinée et la population ciblée.

Les sociétés et institutions une fois qu'elles repèrent la présence des mines en un lieu, multiplient les négociations pour d'éventuelles exploitations. Les communautés deviennent assez vulnérables surtout lorsque les promesses vont dans le sens de la réalisation d'infrastructures sociales de base dans leurs localités.

La pauvreté, la cupidité et les difficultés d'analyser les enjeux de la future de l'agriculture de leur localité aidant, les communautés ne mesurent pas toujours le danger de cession de leurs terres à des sociétés ou multinationales.

### **III.6. Les difficultés rencontrées**

L'étude en Guinée ne s'est pas faite sans heurts. L'équipe de recherche a connu plusieurs types de difficultés liées aux réalités du terrain. L'enquête a été difficile pour toutes les zones à parcourir, mais aussi à cause des moyens de locomotion. Au-delà de ces difficultés basiques, les enquêteurs se sont heurtés aux entraves causées par l'Administration. Les services techniques ont limité l'accès à leurs archives. Quand bien même après maintes négociations, l'accès aux archives est autorisé, les données en présence ne sont pas actualisées et induisent souvent en erreur dans les commentaires et appréciations.

L'hospitalité des populations se trouve entachée par la méfiance et la réticence des populations résidentes au sein des communautés à livrer des informations utiles.

Les textes juridiques portant sur le foncier rural connaissent de faibles diffusions au sein des populations. Ce qui est à la base de la méconnaissance des enjeux et risques liés à l'acquisition massive des terres agricoles des populations locales.

### **III.7. Perspectives et recommandations**

La Guinée après une longue période de guerre a renoué avec la démocratie et le développement. Pour ce faire, elle a décidé de s'ouvrir au monde espérant ainsi attirer les capitaux étrangers nécessaires au développement. Cette ouverture est matérialisée par des contrats de concessions à des entreprises étrangères et l'incitation par des lois à des investissements agricoles. Cette ouverture fait planer davantage de risque d'acquisition et de menace sur la sécurité alimentaire.

Pour ainsi faire face à ce fléau grandissant, des mesures sont envisagées.

#### **Recommandations**

- Poursuivre la recherche sur le phénomène d'acquisition massive des terres agricoles;
- Planifier des sessions de sensibilisation des communautés locales sur le danger de brader les terres agricoles pour des fins agroindustrielles (Jathropha);
- Organiser un plaidoyer auprès des autorités, élus locaux et autorités administratives afin que des décisions idoines soient prises afin de sécuriser le patrimoine foncier des communautés locales qui gèrent des milliers de terres fertiles.

- Organiser des tables rondes autour des enjeux liés à l'acquisition massive des terres par les multinationales ;
- Impliquer les médias publics et privés dans la sensibilisation des populations sur le phénomène d'acquisition massive des terres agricoles.

## CONCLUSION

Le problème d'acquisition massive des terres agricoles en République de Guinée est une réalité tangible de nos jours. En effet, il ressort du constat sur le terrain que certaines multinationales sont à pied d'œuvre dans des négociations avec les communautés sous le contrôle des services déconcentrés de l'Etat, conformément aux orientations stratégiques des autorités de la Troisième République.

A titre indicatif, les investisseurs comme ALUFER-GUINEE, CPI (chinoise) sont introduits dans les milieux respectifs de la Basse Guinée pour l'exploitation des terres destinées aux cultures vivrières au sein des communautés locales. En Haute Guinée, plus précisément dans les localités de Konindou, N'déma (Dabola) avec prolongement sur la préfecture de Kouroussa, une société anglaise a négocié l'acquisition de plus de 7000 hectares destinés à la culture du Soja et de l'arachide au cours de la période 2010-2011.

Dans la préfecture de Kankan, la culture du Jatropha occupe plus de 1000 hectares de terres dans les localités de Baranama et Boula ; environ 1500 hectares d'anacardes sur les terres des communautés par l'entremise d'intermédiaires divers.

Quatre comités de veille (alerte) installés dans deux communes rurales pour dénoncer les tentatives de cession des terres et veiller au passage fréquents des pourvoyeurs de terres qui souvent sont en complicité avec certains ressortissants des communautés locales.

Les communautés rencontrées ont été bien informées/sensibilisées sur les conséquences d'une cession massive des terres agricoles aux multinationales aux fins de cultures agro-industrielles au détriment des cultures vivrières

## ANNEXES

**Tableau récapitulatif des attributions depuis 2000**

<i>Investisseurs</i>	<i>Pays d'origine</i>	<i>Superficie</i>	<i>Zones/région</i>	<i>Usage des terres</i>	<i>Date de l'acquisition</i>	<i>Commentaires (état de mise en opinions statuts juridique des terres etc...)</i>
ALUFER-Guinée	Angleterre et Afrique du Sud	ND	Boffa (Douprou /Tougnifily /Koundinde)	Exploitation Minière	Prospection en cours	En prospection (bornage et recensement)
C.P.I (chinoise)	Chine	ND	Kindia- Télémele (Darmagnaky) et Boffa (Douprou /Tougnifily)	Exploitation Minière	Prospection en cours	En prospection
Usine de ciment de Sobanè	Chine et Guinée	30 ha	Douprou (Sobanè) Bilinsadé	Production du ciment	2011	En phase de démarrage du projet 28 ha obtenus et 100m <sup>2</sup> défrichés pour la base logistique
<b>Nom inconnu</b>	Côte d'ivoire	700	Kankan (Baranama, Boula)	Culture du Jatropha	2005-2006	
<b>Non inconnu</b>	Inde et Côte d'Ivoire	1200	kouroussa (Sanguiyana)	Culture d'anacarde	2004-2008	Octroi aux paysans d'intrants et d'outils agricoles
Land and Resources of Guinea /Castel	Angleterre	5000 8000	Dabola (N'déma et Konendou)	Culture d'arachide	2010-2011	Appui communautaire, L'envoi de trois sages à la Mecque
Paolo FERACINA	Italie	Non disponible	Dabola (Banko) Kouroussa (Cissela, Saraya , Doura ). Faranah ( Tiro) Beyla	SOJA	2010-2011	Recherche de terres dans les localités de Dabola et de Kouroussa
Bah et KIEFFER	Guinée/ Allemagne	200 ha	Madina Oula	Riz	2011	Etude de faisabilité terminée début de l'exploitation des terres
El Hadj Sékou Fofana	Guinée	600 ha	Bangouya (District de Kébali)	Anacarde	2010	Production déjà commencée

